

**Pour les patients, pour nous,  
en complément des gestes  
barrières, vaccinons-nous !**



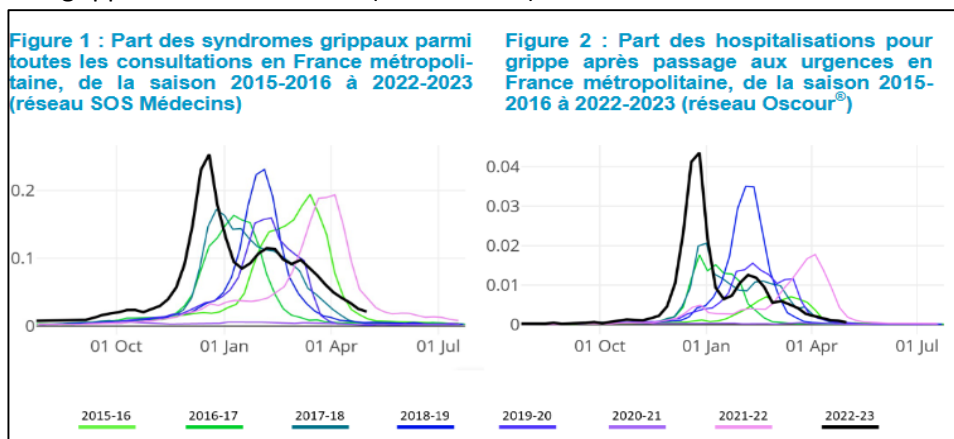
**ALLER VERS ...**

**Cahier des charge pour mettre en place les  
binômes vaccinateurs**

# vaccinateur

## CONTEXTE & OBJECTIF :

L'hiver 2022-2023 a vu la succession de deux vagues distinctes, marquées par des virus différents, principalement portée par le virus A(H3N2) observée jusqu'à mi-janvier (S03-2023), suivie d'un rebond épidémique principalement dû au virus B/Victoria, explique la durée exceptionnellement longue de l'épidémie de grippe au niveau national (19 semaines).



Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/531515/3903404?version=3>

L'enjeu d'une couverture vaccinale antigrippale élevée est capital pour protéger les professionnels de santé, protéger les personnes prises en soin et épargner le secteur hospitalier en limitant le recours à l'hospitalisation. La vraisemblable co-circulation des virus de la grippe, du SARS-CoV-2 et des autres virus hivernaux (VRS ...) cet hiver peut à nouveau mettre le système de santé en tension.

	2018/2019	2021/2022	2022/2023
Professionnels des ES (France)	35%	22%	-
Professionnels des EHPAD (France)	31,9%	27,6%	24,7%

Source SpF :

<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/545478/3957403?version=1>  
<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/440659/3486494>

La campagne de vaccination antigrippale débute le **17 octobre 2023**. Dans ce contexte, toutes les initiatives pour faire progresser la CV antigrippale des professionnels des établissements de santé et médico-sociaux sont à soutenir. Parmi ces initiatives, on compte sur la mise en place des binômes vaccinateurs pour vacciner, sur le terrain, au plus près du lieu d'exercice des soignants. Les différentes enquêtes ont mis en évidence que ce type d'organisation était un levier facilitant la mise à disposition du vaccin & le geste vaccinal.

**Soignants : on vient à vous !**

**Les binômes vaccinateurs : une organisation originale pour faciliter l'accès au vaccin & au geste vaccinal au plus près du lieu d'exercice des professionnels de santé.**

Remarque : le slogan « soignants : on vient à vous ! » s'inspire de la campagne « ALLER VERS » que l'assurance maladie avait mis en place pour atteindre l'ensemble des populations concernées par la campagne de vaccination.

# vaccinateur

## OBJECTIF :

Faciliter l'accès aux vaccins et au geste vaccinal au plus près du lieu d'exercice des professionnels. Cette action a l'ambition de faire progresser la couverture vaccinale antigrippale des professionnels de l'établissement, afin d'améliorer la sécurité et la qualité des prises en soin.

## PRÉREQUIS :

Il appartient aux directeurs des établissements de tout mettre en œuvre pour faire progresser les couvertures vaccinales de leurs personnels.

A l'initiative d'un ou plusieurs professionnels de l'établissement, la mise en place de binômes vaccinateurs peut être proposée. Le choix de cette stratégie est pluridisciplinaire. Elle doit être validée et soutenue par la direction. L'organisation est définie. Les moyens humains, matériels & logistiques sont listés et mis à disposition. Une communication de promotion de cette initiative est organisée au sein de l'établissement.

## MOYENS HUMAINS :

### ▪ Les pièces maitresses :

- Le directeur.
- Le médecin du travail.
- Le pharmacien.
- L'équipe opérationnelle en hygiène ou l'équipe mobile d'hygiène.
- Les médecins dont le médecin coordonnateur.

→ Ce sont ces professionnels qui, sous la responsabilité du directeur de l'établissement, définissent les modalités de mise en œuvre de cette action de santé publique.

### ▪ Les binômes vaccinateurs :

Ce sont les opérateurs de cette action.

Ces professionnels sont :

- volontaires,
- consensuels,
- impliqués,
- motivés,
- identifiés par l'ensemble des professionnels de l'établissement.
- issus des professions autorisées à vacciner contre la grippe saisonnière :

Professionnel de santé	Public auquel le professionnel est autorisé à administrer le vaccin contre la grippe
Médecin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Toute personne</li></ul>
IDE	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Personnes majeures, ciblées ou non par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin) ;</li><li>▪ Mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations, sans prescription médicale préalable de l'acte (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin) ;</li><li>▪ Mineurs jusqu'à 15 ans inclus, sur prescription médicale de l'acte</li></ul>
Pharmacien d'officine ayant suivi une formation à la vaccination contre la grippe ou contre la Covid 19	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Personnes majeures, ciblées ou non par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin) ; -</li><li>▪ Mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin).</li></ul>
Sage-femme	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Personnes majeures : les femmes et l'entourage des femmes enceintes et des nourrissons de moins de 8 semaines, ciblés ou non par les recommandations ;</li><li>▪ Mineurs de 16 ans et plus, y compris de l'entourage, ciblés par les recommandations ;</li><li>▪ Mineurs jusqu'à 15 ans inclus, y compris de l'entourage, ciblés par les recommandations<sup>2</sup> .</li></ul>

Source : NOTE D'INFORMATION N°DGS/SP1/DGCS/SD3/DGOS/PF2/RH3/2022/181 du 5 juillet 2022 relative à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2022-2023 et son actualisation avec la campagne automnale de vaccination contre la Covid-19.

Idéalement, un binôme vaccinateur est constitué dans chaque service.

# vaccinateur

## MOYENS MATÉRIELS :

- Support (feuille libre, fichier informatiques ...) pour recueillir les candidatures des professionnels volontaires pour constituer un binôme vaccinateur :
  - nom/prénom,
  - profession,
  - service.
- Support de communication permettant d'informer qu'un binôme est constitué dans le service.
- Support pour que les professionnels éligibles à la vaccination s'inscrivent pour se faire faire vacciner par les binômes (à positionner dans un endroit stratégique de chaque service pour qu'il soit rapidement identifié & utilisé) :
  - nom/prénom,
  - profession.
- *Vade-mecum* pour les binômes vaccinateurs comprenant :
  - La liste des professionnels éligibles à la vaccination antigrippale :

**Professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.**

Remarque : les recommandations de vaccination contre la grippe incluent désormais, parmi les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère, les personnels des services de secours et d'incendie (SDIS), les personnels des services d'aide à domicile (SAAD), et les aides à domicile via CESU (particuliers employeurs) pour les personnes âgées ou les personnes à risque de grippe sévère.

Source : calendrier vaccinal 2023. <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

- Un support concernant le vaccin antigrippal mis à disposition dans l'établissement :
    - les contre-indications,
    - les mises en garde et précautions d'emploi,
    - les modalités d'utilisation.
    - Remarque : co-vaccination grippe/Covid-19 possible au même moment, 1 vaccin dans chaque bras.
  - Un support pour tracer l'absence de contre-indication à la vaccination.
  - Un support pour tracer les vaccinations :
    - nom/ prénom et profession du professionnel vacciné,
    - date de la vaccination,
    - numéro de lot du vaccin.
  - La CAT en cas d'effets indésirables à la vaccination.
- 
- Matériels mis à disposition pour vacciner : SHA, gants UU, collecteur OPT, compresses, pansements, désinfectant, vaccin, médicaments & matériels pour faire face à une réaction anaphylactique (ambu, kit adrénaline..).

## MOYENS LOGISTIQUES :

- Définir les modalités de libération des vaccins avec le pharmacien.
- Planifier les séances de vaccination : lieu (calme, garantissant la confidentialité, dates & horaires pour chaque service.
- Positionner dans les endroits stratégiques de chaque service (salle de pause, salle de soins, ...) :
  - Support pour que les professionnels éligibles à la vaccination s'inscrivent.
  - Planning de vaccination et le binôme vaccinateur.

# vaccinateur

## ORGANISER :

1

### ANTICIPER

- Support pour recueillir les candidatures des professionnels volontaires pour constituer un binôme vaccinateur (feuille A) : [télécharger](#)
- Support pour communiquer qu'un binôme vaccinateur est constitué dans le service + lieu + horaires de vaccination (feuille B) : [télécharger](#)
- Support pour dresser la liste des professionnels souhaitant se faire vacciner (feuille C) : [télécharger](#)
- Fixer avec le pharmacien le nombre de vaccins à libérer le jour de la vaccination
- Support donnant la CAT en cas d'EI à la vaccination (feuille D) : [télécharger](#)

2

### VACCINER & TRACER

- S'installer pour être dans les conditions favorables et sereines pour vacciner
- Vérifier l'absence de contre-indication
- Affiche pour le bon usage du collecteur OPT : [télécharger](#)
- Affiche pour le bon usage des gants : [télécharger](#)
- Vacciner
- Support pour tracer les vaccinations (feuille E) : [télécharger](#)  
→ Le support de traçabilité est transmis au médecin du travail.

3

### VALORISER

- L'action de santé publique :
  - Communiquer pour rendre visible l'implication de l'établissement.
  - Communiquer le résultat de la couverture vaccinale.
- Remercier les opérateurs qui se sont mobilisés pour conduire cette action de santé publique.